



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le - 1 JUIL. 2013

Direction générale
pour l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Sous-direction
de l'égalité des chances et
de la vie étudiante

A

Département de la vie des
étudiants

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie,
Chanceliers des universités

DGESIP C2

n° 2013-0569

Affaire suivie par
René GUILLAUMET
Téléphone
01 55 55 64 20
Fax
01 55 55 66 86
Mél.
Rene.guillaumet
@enseignementsup.
gouv.fr

Objet : Cotisation du régime de sécurité sociale applicable aux étudiants pour
l'année 2013-2014.

Dans l'attente de la parution de l'arrêté interministériel fixant le montant de la cotisation d'assurance maladie des étudiants pour l'année universitaire 2013/2014, je vous demande de bien vouloir informer les présidents et directeurs des établissements d'enseignement supérieur publics et privés de votre académie que le taux retenu est de 211 €.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en application des dispositions du code de la sécurité sociale, les étudiants boursiers, sous réserve de n'avoir pas épuisé leurs droits à bourse au titre de leur cursus, sont dispensés du versement à titre provisionnel de la cotisation d'assurance maladie lorsqu'ils justifient, soit d'un avis d'attribution conditionnel favorable de bourse, soit, pour un étudiant en instance de bourse qui n'aurait pas encore reçu un avis conditionnel, de l'avis définitif de l'année précédente.

Enfin, je vous demande toute votre vigilance sur le paiement en trois fois de la cotisation de la sécurité sociale en même temps que les sommes dues pour les droits de scolarité (article R.381-15 du code de la sécurité sociale). Tous les établissements d'enseignement supérieur doivent proposer cette possibilité lors de l'inscription de l'étudiant, que l'inscription soit opérée par voie dématérialisée ou par formulaire papier.

Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,

Simone BONNAFOUS